

acte publié le 26.06.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	5
Absents	15
Total des votes	25

8. Domaines de compétence par thème
9. Autres domaines de compétence des communes

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme SIMON, M. TIMON

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS

del_0056_2023_Musée Canel - Convention de partenariat avec la galerie Duchamp à Yvetot – Exposition Lionel Sabbaté

Elu rapporteur : J. Timon

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le musée Alfred-Canel conçoit et organise deux grandes expositions temporaires par an. Celles-ci alternent valorisation des collections permanentes et création contemporaine. L'objectif de ces dernières est de présenter un panorama de l'art d'aujourd'hui dans toutes ses formes et de valoriser, plus particulièrement, le travail d'artistes d'envergure nationale qui vivent et travaillent sur le territoire de la ville. C'est ainsi qu'une rétrospective consacrée à l'artiste Philippe Ségéral a été présentée en 2022 et que le musée projette de consacrer une exposition monographique à l'artiste Lionel Sabbaté du 21 octobre 2023 au 19 mars 2024.

Parallèlement, du 20 octobre 2023 à mi-janvier 2024, la galerie municipale Duchamp, centre d'art contemporain d'intérêt national, situé à Yvetôt présentera l'exposition *Le Cycle du rien : Poussière* qui conviera sept artistes dont Lionel Sabbaté.

Dès lors, la construction d'un parcours d'exposition commun, mettant en relief le travail de l'artiste Lionel Sabatté au sein des deux établissements culturels d'envergure régionale devient une évidence, pour créer un lien entre les deux villes et les publics des deux institutions.

Les modalités du partenariat proposé autour de ce projet par la galerie Duchamp et le Musée Alfred-Canel sont régies par une convention jointe au rapport

Aussi et au regard de ce qui précède :

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la double actualité autour de l'artiste Lionel Sabatté vise à développer réciproquement la visibilité du musée Alfred-Canel et de la Galerie Duchamp auprès de leurs publics respectifs et auprès des publics venant du territoire élargi de la Normandie

Considérant l'intérêt d'inscrire la Ville de Pont-Audemer dans un partenariat qui contribue au rayonnement régional de sa politique culturelle

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec la galerie Duchamp d'Yvetot.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne application des présentes

Le Secrétaire de Séance

Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Mairie d'Yvetot agissant pour La galerie Duchamp - centre d'art contemporain d'intérêt national, dont le siège est situé Place de l'hôtel de ville – BP 219 – 76196 Yvetot cedex représentée par Monsieur Francis Alabert, en sa qualité de Maire d'Yvetot.

Et,

La Mairie de Pont-Audemer agissant pour le Musée Alfred Canel, dont le siège est situé Place de Verdun – BP 429 – 27504 Pont-Audemer cedex, représentée par Monsieur Alexis Darmois, en sa qualité de Maire de Pont-Audemer.

Préambule :

Créée en 1991, la galerie Duchamp est un centre d'art contemporain d'intérêt national situé à Yvetot, qui organise cinq expositions par an, ainsi que des résidences d'artistes et développe, depuis son ouverture, une importante activité d'édition et d'enseignements des arts visuels.

Sa mission première est d'accompagner l'expérimentation, la recherche et la production dans le champ des arts plastiques. Elle accueille environ 5000 visiteurs par an et organise des actions à destination des publics, qui visent à une meilleure compréhension de la création artistique d'aujourd'hui.

Du vendredi 20 octobre 2023 à mi-janvier 2024, sept artistes venus d'horizons différents (Lionel Sabatté, Timothée Schelstraete, Chloé Poizat, Bertille Bak, Samuel Buckman, Yushin U Chang et Raphaëlle Curci) sont sollicités pour présenter une sélection d'œuvres dans le cadre d'une exposition qui s'intitulera *Le Cycle du rien : Poussière*, et tenter une définition de cette matière première.

Parallèlement, le Musée Alfred Canel consacrera une exposition monographique présentant une vingtaine d'œuvres de l'artiste Lionel Sabatté, dans le cadre de son espace d'exposition temporaire, débutant le lendemain, samedi 21 octobre 2023 et s'étendant jusqu'au 17 mars 2023.

Dès lors, la construction d'un parcours d'exposition commun, mettant en relief le travail de l'artiste Lionel Sabatté au sein des deux établissements culturels d'envergure régionale

devenait une évidence, pour créer un lien entre les deux villes et les publics des deux institutions.

Les modalités du partenariat proposé autour de ce projet par la galerie Duchamp et le Musée Alfred Canel sont régies par la présente convention.

Article 1: Principes et objectifs de la convention

La présente convention engage les signataires à la poursuite d'une démarche de collaboration autour de la présentation du travail de l'artiste Lionel Sabatté, dans le cadre des projets d'expositions *Le cycle du rien : Poussière* qui se tiendra à la galerie Duchamp, Yvetot et du projet d'exposition monographique de Lionel Sabatté qui se déroulera au Musée Alfred Canel de Pont-Audemer.

Cette double actualité, vise à développer mutuellement la visibilité des deux institutions culturelles auprès de leurs publics respectifs et auprès des publics venant du territoire élargi de la Normandie.

Article 2: Engagements des parties

Communication et vernissage :

La galerie Duchamp et le musée Alfred Canel s'engagent à faire valoir ce double évènement en annonçant les expositions sur :

1. leurs cartons d'invitation respectifs ;
2. leur sites web ;
3. les réseaux sociaux ;
4. les points presses qu'ils pourront organiser individuellement.

Tout ou partie du communiqué de presse des deux expositions pourra être envisagé conjointement permettant de faire rayonner l'exposition de manière plus importante au niveau régional.

Les deux collectivités s'engagent mutuellement à faire valoir leurs logos, ainsi que les logos de leurs structures respectives sur tous les supports dédiés aux deux expositions et valideront les dits supports de communication avant toute diffusion.

Les vernissages des deux expositions seront coordonnés dans le cadre d'un weekend commun :

- le vendredi 20 octobre 2023, à 18h à la galerie Duchamp ;
- le samedi 21 octobre 2023, à 11h, au Musée Alfred Canel.

Editions liées à l'exposition :

Comme pour chaque exposition, la galerie Duchamp s'engage à :

- Editer un catalogue de l'exposition collective *Poussière* dans la collection *Petit Format*, pour accompagner le propos de l'exposition. Cette édition de format 10 x 15 cm, confiée aux artistes et éditée à 600 exemplaires est distribuée gratuitement aux visiteurs.
- Confier au musée Alfred Canel 150 exemplaires du catalogue *Petit Format*, afin qu'ils puissent être diffusés aux visiteurs de l'exposition de Lionel Sabatté à Pont -Audemer.

-Le Musée Alfred Canel invite le directeur de la galerie Duchamp à écrire un texte et ou à produire un entretien avec l'artiste Lionel Sabatté. Ce texte sera produit gracieusement et proposé au Musée Alfred Canel dans le cadre strict de l'édition du catalogue accompagnant l'exposition de Lionel Sabatté.

En contrepartie, le Musée Alfred Canel fournira à la galerie Duchamp 50 exemplaires du dit catalogue pour conservation dans ses archives et diffusion aux partenaires.

Elaboration d'un parcours visiteurs commun :

Un parcours coordonné de visite des expositions à Yvetot et à Pont-Audemer pourra être imaginé pendant l'évènement, chacune des communes prenant en charge les transports afférents et l'accueil des visiteurs via la présence de ses équipes de médiation.

Prêts et transports :

Le cas échéant, les deux collectivités s'engagent à mutualiser au maximum l'organisation de transports communs des pièces ou le prêt de matériel d'exposition dont elles disposeraient. Ces opérations, si elles devaient avoir lieu feront l'objet d'une organisation préalable commune et / ou de fiches de prêts détaillées.

Article 3 : Évaluation

Un bilan global de ce partenariat sera réalisé à la fin de l'opération, portant sur :

- le bilan de la mutualisation en matière de communication
- les entrées aux expositions et la mutualisation des publics
- la diffusion des éditions
- la mutualisation logistique autour de l'exposition (s'il y a lieu).

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie après information par courrier recommandé.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à sa date de signature et arrivera à son terme le XX / XX/2024. Elle n'est pas reconductible par tacite reconduction.

Le présent contrat pourra être révisé à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

Fait à _____ ,

Le _____ ,

En deux exemplaires, dont un remis à chacune des parties.

Pour la Ville de Pont-Audemer,
Le Maire,

Pour la Ville d'Yvetot,
Le Maire,

Alexis DARMOIS

Francis ALABERT